

originellement selon ce que décrit en 1650 le lieutenant général d'Issoire dans l'église Saint Austremoine¹ et conformément à celle qui se trouve sculptée sur le linteau du portail est de la basse-cour de la Roche !

La présence d'une chapelle dédiée à la sépulture des Charrier au sein même de l'église paroissiale de Jullié n'a pas empêché Georges Antoine d'entrevoir la nécessité d'orner sa demeure de sa propre chapelle avec tous les codes qui y sont associés. Une manière de concilier ses liens avec la communauté religieuse de Jullié et son statut de haut fonctionnaire de la Généralité de Lyon dont la résidence rurale se doit de respecter tous les principes d'une demeure aristocratique. Il restera cependant fidèle à son ancrage julliaton puisqu'il domiciliera sa sépulture là même où ont été ensevelis son père et son grand-père.

Mais, à tout le moins, le sujet de la chapelle dans l'église de Jullié mérite qu'on s'y attarde car il est plus obscur qu'il n'y paraît. Pour en faire le tour, il faut préciser qu'en 1705, Georges Antoine, tout juste entré dans ses fonctions de seigneur de la Roche se trouve confronté à un litige datant de 1677. Ce contentieux met en scène Aymé son aïeul et Dumont son notaire. Ce jour-là, Aymé accompagné de son fils a permuté la chapelle de leur ancien chastel érigée en entrant à main gauche dans la nef de l'église sous le vocable de la Conversion de Saint Paul avec la chapelle de Dumont initialement appelée Saint Claude plus connue à présent sous le vocable de Saint François de Sale. Afin de rendre cette chapelle plus propice à la prière, les Charrier se sont engagés à la faire clore à leurs frais de balustres à hauteur de ceinture et à la meubler d'un banc. Pour la commodité du notaire, ils l'ont même décorée d'un tableau de la Conversion de St Paul et Dumont et sa famille en ont usé depuis à la forme du contrat. Or, sans explication aucune, à une date qu'on ignore, on a fait démolir l'autel de la chapelle ainsi que les balustres et le banc de sorte qu'il n'en reste plus que l'emplacement. Ce qui a donné lieu à Dumont de se pourvoir devant le Bailliage de Villefranche où la sentence est intervenue en sa faveur malgré l'appel interjeté devant la cour du Parlement de Paris par Jean Baptiste Charrier², le prieur de la Salle. Le différent n'ayant que trop duré, il est temps à présent pour les deux hommes de sortir de ce désaccord par le haut. Ils décident pour se faire d'en revenir à l'accord de 1677 pour que Dumont puisse jouir en toute propriété de la chapelle à l'origine du litige.

Pour faire toute la lumière sur ce dossier, il faut spécifier que ce

1 Se reporter à l'épisode "Dérogeance et preuves de noblesse".

2 Détail qui date la péripétie au temps du tutorat du prieur entre 1689 et 1700.